

## Coronavirus : « soumission », « manque de foi » la mise au point de l'évêque de Vannes

**Mgr Raymond Centène**, évêque de Vannes, a répondu à plusieurs questions de fidèles, suite à l'interdiction de toutes messes publiques dans son diocèse, pour empêcher la propagation du coronavirus. Il appelle les catholiques à ne pas opposer loi temporelle et divine, affirmant même qu'un manque de prudence revient à « tenter Dieu ».

« *Excès de zèle* », « *manque de foi* », « *tiédeur* »... Dans un texte publié sur le site de son diocèse, l'évêque de Vannes, Mgr Raymond Centène répond aux critiques de fidèles, qui, pour certains, se sont interrogés sur le bien-fondé de sa décision d'interdire toutes messes publiques dans le diocèse de Vannes.

Mgr Raymond Centène met d'abord en garde contre la tentation de créer un affrontement artificiel entre les commandements de l'Église et les autorités temporelles : « L'obéissance aux lois qui organisent la Cité n'est pas une concession faite par mollesse, elle est un devoir de la part du chrétien », certifie l'évêque de Vannes, dont le diocèse localisé dans le département du Morbihan, constitue l'un des trois foyers épidémiques du territoire français.

« Les virus ne se désactivent en entrant dans une église »

Une obéissance qui ne s'oppose en rien, précise l'évêque, aux recommandations de Saint Pierre sur la nécessité « d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». « Il faut bien distinguer ce qui relève de l'objection de conscience qui pourrait compromettre le plan de Dieu » et ce qui concerne l'obéissance à « des lois visant le maintien de la santé publique ».

Il alerte donc les catholiques contre des analogies douteuses, comme la volonté de s'inspirer de la résistance des martyrs en temps d'épreuve. « Leur témoignage s'est fait au prix de leur propre vie et pas au péril de la santé et de la vie de leur prochain », objecte l'évêque de Vannes, qui recommande de régler son comportement selon le principe de saint Ignace, soit « agir comme si tout dépendait de nous et prier en sachant que tout dépend de Dieu ».

### **La tentation du « fidéisme »**

C'est bien les vertus de « charité » et de « prudence » qui doivent prévaloir en ces temps d'épidémie, notamment sur la question de la tenue des messes et de l'accès à l'eucharistie. Rappelant qu'un sacrement n'est jamais « un dû » qu'un fidèle pourrait revendiquer « au mépris de la charité », il poursuit : « Nous ne pouvons pas demander à Dieu de réaliser un miracle permanent pour pallier nos manques de prudence. Les virus ne se désactivent pas plus en entrant dans une église catholique qu'ils ne le font en entrant dans un temple protestant », explique l'évêque, qui réprovoque là une forme de providentialisme. Oui, il est possible d'être contaminé par une hostie consacrée, dont la matière « reste soumise aux lois de la nature », rappelle l'évêque.

Pire, pour Mgr Centène, le manque de prudence pourrait s'assimiler à « tenter Dieu ». Il prend pour exemple l'Évangile du premier dimanche de Carême, qui fait le récit de des tentations de Jésus. Sommé par le diable de se jeter du haut du temple au motif que Dieu enverrait son ange « pour que son pied ne heurte les pierres », Jésus a répondu : « Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu », cite l'évêque, qui tranche à la lumière du texte biblique : « Prier pour avoir la santé sans prendre aucune précaution pour empêcher la maladie de s'étendre, ce n'est pas de la foi, c'est du fidéisme ».

Pour les fidèles, qui s'inquiéteraient de ne plus pouvoir se rendre à la messe, il tient à les rassurer : l'obligation de participer à l'office du dimanche est un commandement de l'Église qui peut, en constatant des cas d'impossibilité ou d'épreuve, en donner temporairement dispense.

Mgr Centène  
Evêque de Vannes